



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250408-DEL2025_40-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **08/04/2025**

N° 2025 - 40

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DACHEUX Dominique, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. ROIX Samuel, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal

Procuration(s) :

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BONAY Catherine, M. BUCHON Gérard, Mme DEPOILLY Kandice, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
02/04/2025

OBJET : Effacement de dettes - Service Eau

Date d'affichage

...././....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux vues des décisions prises par le Tribunal, transmises par le SGC Baie de Somme, Monsieur le Trésorier demande l'effacement des dettes suivantes : factures d'Eau.

*L'effacement de dettes s'élève à hauteur de 444.56 € (154.12€ + 211.47€ + 78.97€)

Les titres concernés sont les suivants :

n° 20 ; 45 / 2023

n° 14 ; 39 / 2024

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'effacement de dettes à hauteur de 444.56 €
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025 Eau

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 080-218003580-20250408-DEL2025_40-DE